

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 19 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DDCT 136** Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le livre 5 du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2511-1 et suivants relatifs à l'organisation de Paris, Marseille, Lyon ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La convention approuvée par le conseil de Paris sous la référence 2018 DDCT 153 et signée entre la Maire de Paris et l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine mettant à la disposition

de cet organisme, pour l'exercice 2018, des locaux et moyens logistiques, sera abrogée à compter de la prise d'effet de la nouvelle convention visée à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine, dont le siège social est sis à l'Hôtel de Ville de Paris (4<sup>e</sup>). Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de notification à l'organisme.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (tiers 49881, dossier 2019\_09887).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sous réserve de la décision de financement, au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**